

Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de BUDOS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE Service ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Commune de BUDOS



Exercice 2020

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	6
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	6
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	6
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	8
2.3.	Recettes	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	12
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Montants financiers	14
4.2.	Etat de la dette du service	14
4.3.	Amortissements	14
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux..	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

-
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BUDOS
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : 01/04/1999
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/12/2005

1.2. Mode de gestion du service



Nature du contrat :

Le service est exploité en ☒ délégation de service public par contrat d'affermage avec une société privée, SUEZ Environnement

Nature du contrat d'affermage :

- Nom du prestataire : SUEZ Environnement
- Date de début de contrat : 20/12/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2025

* Approbation en assemblée délibérante

Nature exacte de la mission du délégataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des accessoires hydrauliques, des collecteurs > 6 ml, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	Contrôle des branchements

La collectivité prend à sa charge :

Renouvellement	de l'hydraulique des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	--

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **645** habitants au 31/12/2020 (634 au 31/12/2019).

Commune	Abonnés AEP au 31/12/2020	Dont abonnés Assainissement Collectif	% Abonnés AC / AEP	Population (*)	Population desservie par l'assainissement collectif
BUDOS	386	307	79,53%	811	645
Total	386	307	79,53%	811	645

(*) : population sur la base des données INSEE au 1^{er} janvier 2020 Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2017

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **307** abonnés au 31/12/2020 (300 au 31/12/2019).

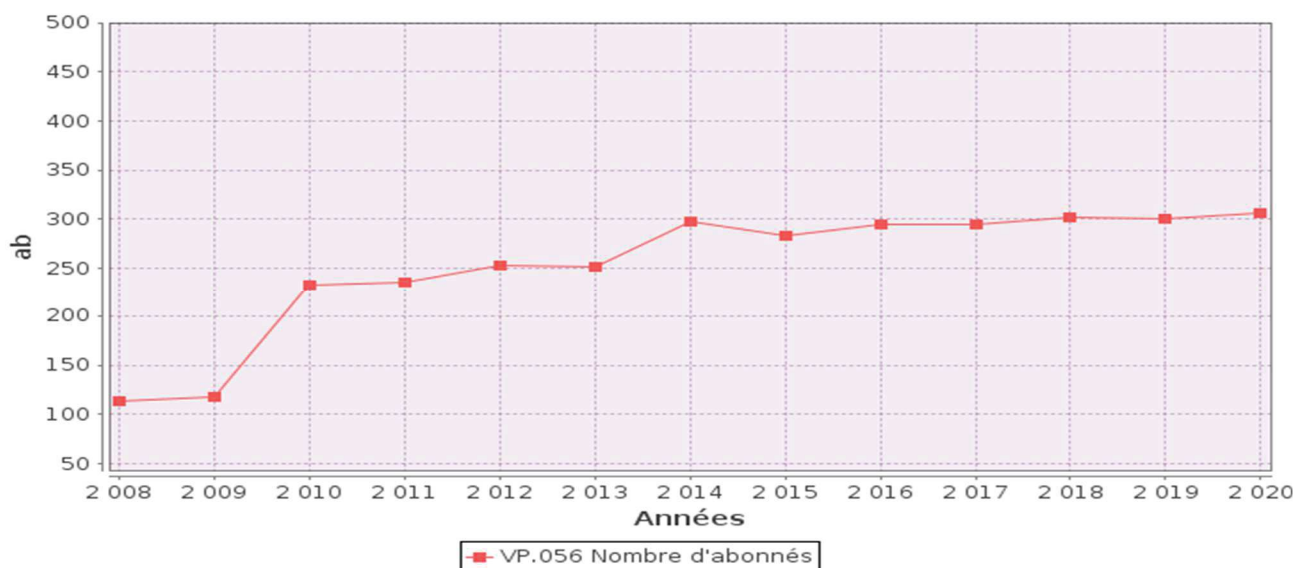
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
BUDOS	300	307	2,3%
Total	300	307	2,3%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **375**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **18,95** abonnés/km) au 31/12/2020. (**18,27** abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,1** habitants/abonné au 31/12/2020. (2,11 habitants/abonné au 31/12/2019).

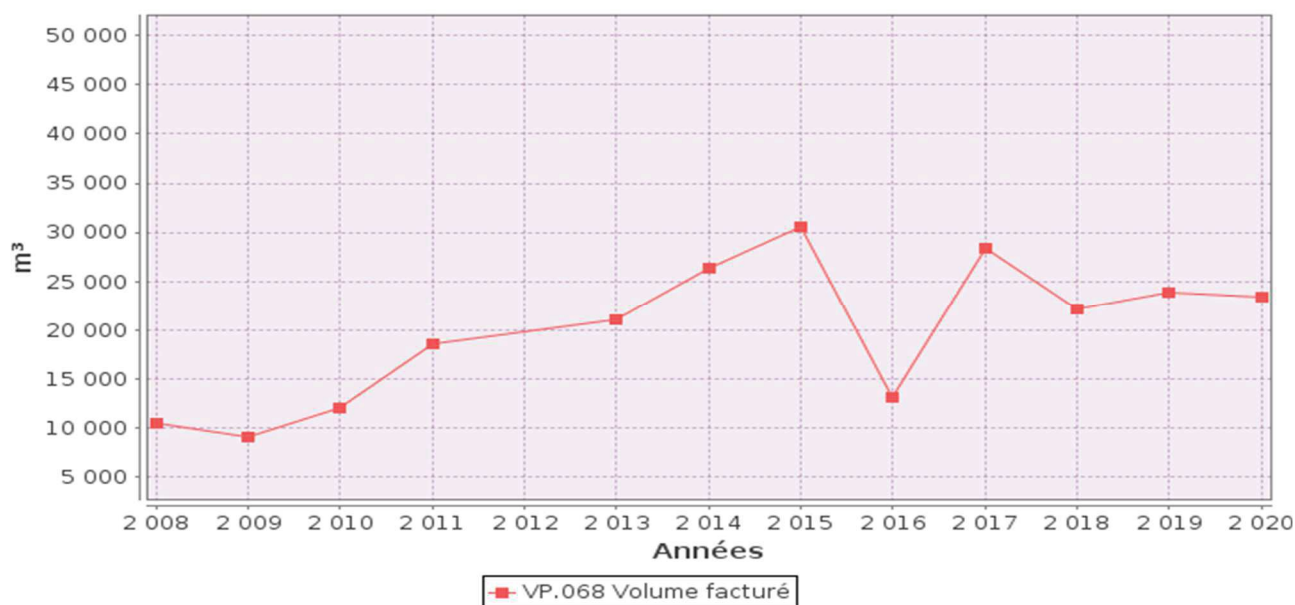


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	23 830	23 355	-1,99%
Abonnés non domestiques	0	0	-
Total des volumes facturés aux abonnés	23830	23 355	-1,99%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2020 (**0** au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **16,27** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- Dont **4,68** km de réseau de transfert d'eaux usées par refoulement
- et **12** postes de refoulement,

soit un linéaire de collecte total de **16,22** km (**16,42** km au 31/12/2019).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère **2** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)

STEU N°1 : station d'épuration BUDOS I Code Sandre de la station : 0533076V001

Caractéristiques générales																						
Filière de traitement (cf. annexe)												Filtres Plantés de Roseaux (FPR)										
Date de mise en service												01/01/2007										
Commune d'implantation												BUDOS (33076)										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾												325 équivalent-habitants										
Débit de référence journalier admissible en m³/j												49										
Prescriptions de rejet : ☒ Déclaration en date du 23/11/2004 (caduque le 23/11/2019)																						
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur										Sol									
			Nom du milieu récepteur										Broustey du chot									
Polluant autorisé			Concentration « rejet » (mg/l)										et / ou					Rendement (%)				
DBO ₅			40										☐ et		☒ ou			90				
DCO			125										☐ et		☒ ou			84				
MES			30										☐ et		☒ ou			95				
NTK			40										☐ et		☒ ou			60				
Charges rejetées par l'ouvrage																						
Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j		mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
15/01	32	65,3	16,2	21	96,3	34,6	230	81,2	12,8	74	83,7	65,6	3,55	75,5	40,1	3,55	75,5	40,1	0,406	10,9	24,4	0
08/06	33,2	67,8	14,8	7	98,7	31,1	79	93,1	8,30	6	98,0	42,6	3,92	21	85,5	3,92	59,9	58,7	0,435	10,1	37,3	0
11/08	24,7	50,4	10,8	6	98,5	22,4	56	93,1	9,14	3	99,1	46,9	3,11	5,10	95,5	3,11	45,7	59,5	0,309	5,70	49,0	0
05/11	28,5	58,2	12,1	2	99,6	27,9	33	97,1	9,97	3	99,3	51,2	3,22	1	99,3	3,22	73,5	45,0	0,308	8,50	33,4	0
Moyenne	29,6	60,4	13,5	9	98,2	29,0	99,5	90,5	10,1	21,5	94,0	51,6	3,45	25,6	79,3	3,45	63,6	50,9	0,364	8,80	35,4	
Minimum	24,7	50,4	10,8	2	96,3	22,4	33	81,2	8,30	3	83,7	42,6	3,11	1	40,1	3,11	45,7	40,1	0,308	5,70	24,4	
Maximum	33,2	67,8	16,2	21	99,6	34,6	230	97,1	12,8	74	99,3	65,6	3,92	75,5	99,3	3,92	75,5	59,5	0,435	10,9	49,0	
Normes					30	95		125	84		40	90			40	60						

Caractéristiques générales																							
Filière de traitement (cf. annexe)											Filtres Plantés de Roseaux (FPR)												
Date de mise en service											2011												
Commune d'implantation											Budos_												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾											400												
Débit de référence journalier admissible en m³/j											60												
Prescriptions de rejet																							
Soumise à					☒ Déclaration en date du					12/12/2019													
Milieu récepteur du rejet					Type de milieu récepteur					Ruisseau													
					Nom du milieu récepteur					Noy													
Polluant autorisé					Concentration au point de rejet (mg/l)					et / ou					Rendement (%)								
DBO ₅					25					☐ et ☒ ou					60								
DCO					200					☐ et ☒ ou					60								
MES					20					☐ et ☒ ou					50								
NTK					40					☐ et ☒ ou					60								
Pt					2,5																		
Charges rejetées par l'ouvrage																							
Date	Débit m³/j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NNH4+		NK		NGL		Pt			Pluviométrie mm	
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		S	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S		Rdt
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j
11/08	18,3	30,5	9,19	2	99,5	30,7	36	97,5	14,6	3	99,6	61	0,06	2,49	1,70	98,6	2,49	44,4		0,264	10,9	13,1	15
Normes				20	50		200	60		25	60		15										

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les boues biologiques produites par la filière d'épuration sont stockées et séchées en surface des lits plantés de roseaux. La hauteur des revanches permet de les stocker de nombreuses années avant leur évacuation (fréquence d'évacuation alternée selon taux de remplissage de chaque lit).

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Sans objet.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

En €	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) ⁽¹⁾	527,35	527,35
Participation Financière à l'Assainissement Collectif	2 531,29	2 531,29

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012.

TARIFS		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	0€	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	1,01 €/m ³	1,01 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 150 m ³	1,45 €/m ³	1,45 €/m ³
PART DU DELEGATAIRE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	93,89 €	95,18€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 150 m ³	2,70 €/m ³	2,73 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 150 m ³	2,95 €/m ³	2,99 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

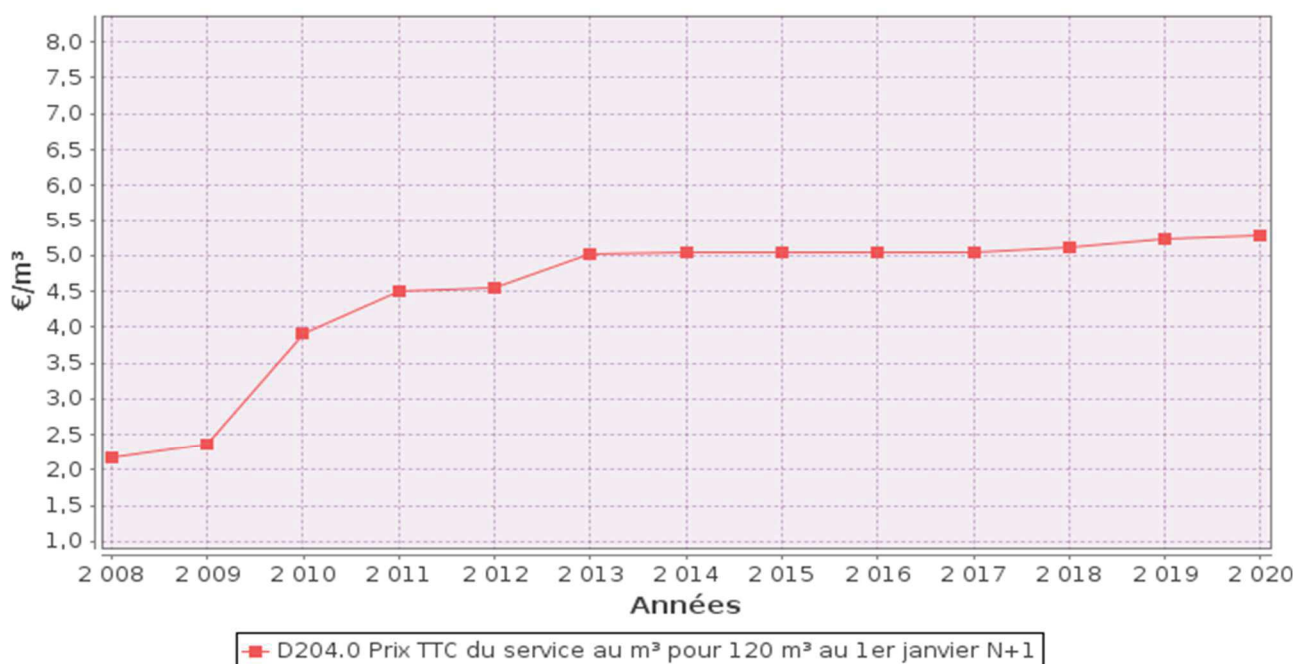
- Délibération du 13/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,
- Délibération du 29/11/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et les frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE (120m ³ /an) :	Au 01/01/2020 en € :	Au 01/01/2021 en € :	Variation :
Part de la COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	121,20	121,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³	121,20	121,20	0%
Part du DELEGATAIRE			
Part fixe annuelle	93,89	95,18	1,4%
Part proportionnelle	324,11	328,56	1,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³	418,00	423,74	1,4%
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	30	30	0%
TVA (10%)	56,92	57,49	1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	86,92	87,49	0,7%
Total	626,12	632,43	1%
Prix TTC au m³	5,22	5,27	1%



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
PUJOLS-SUR-CIRON	4,83	4,87
BUDOS	5,22	5,27

Les relevés de consommation sont réalisés avec une fréquence : ☒ annuelle

La facturation (1 sur estimation, 1 au réel) est effectuée avec une fréquence : ☒ semestrielle

En 2021, un abonné « type 120m³ » devra acquitter un montant de 632,43 € TTC, soit 544,94 € hors redevance et TVA.

La collectivité percevra un montant de 121,20 € (0 € pour la part fixe et 121,20 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 19,16 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant « Collectivité » couvre notamment les annuités d'emprunt liées aux investissements (réseaux, station d'épuration,...).

Le délégataire percevra un montant de 423,74 € (95,18 € pour la part fixe et 328,56 € pour la part proportionnelle), ce qui représente 67 % du montant TTC de la facture type 120 m³. Ce montant couvre les dépenses d'exploitation du service.

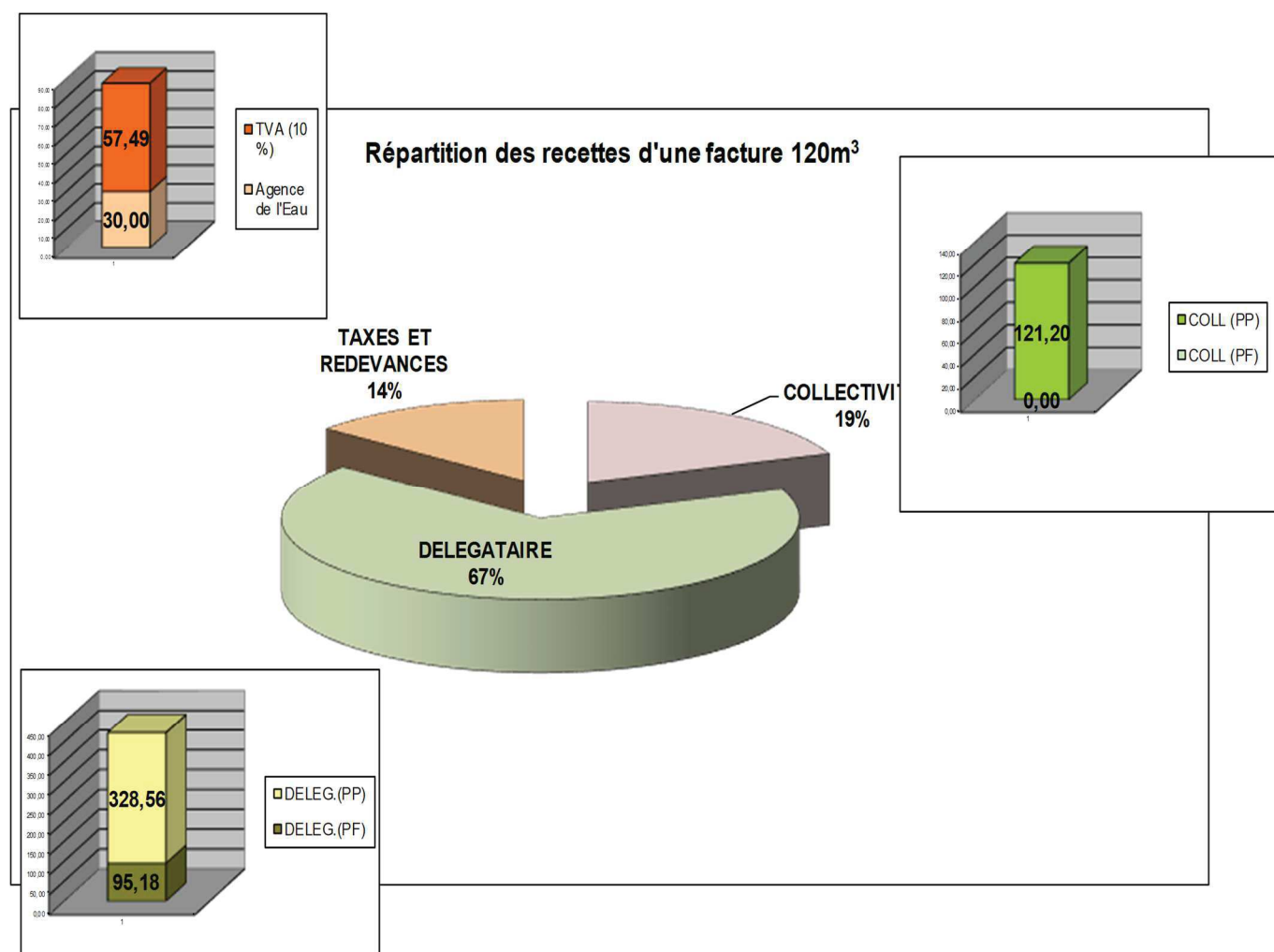
Les redevances et taxes représentent un montant de 87,49 €, soit 13,83 % du montant TTC de la facture type 120 m³.

Les parts fixes « Collectivité + Délégataire », d'un montant de 95,18 € (0 € pour la collectivité et 95,18 € pour le délégataire), représentent 17,47 % du montant HT de la facture. Cette proportion, inférieure à 30%, respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part fixe de la facture d'eau par rapport à la part proportionnelle au volume d'eau consommé.

L'évolution du tarif entre 2020 et 2021 est liée :

- à l'augmentation du tarif du délégataire (1,37%),
- à l'augmentation proportionnelle du montant de la TVA (1,01%).

Soit au total, une augmentation du tarif de 1,01%.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2019 (€)	EXERCICE 2020 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	24 633	24 221	-1,67%
TOTAL RECETTES FACTURATION COLLECTIVITE (A)	24 633	24 221	-1,67%
Recettes de raccordement	5 062	5 062	0,00%
Prime de l'Agence de l'Eau	8 895	0	-100,00%
Subvention d'exploitation	0	120 000	
TOTAL AUTRES RECETTES COLLECTIVITE	13 957	125 062	796,05%
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	38 590	149 283	286,84%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

TYPE DE RECETTES	EXERCICE 2019 (€)	EXERCICE 2020 (€)	VARIATION :
Redevance eaux usées usage domestique	89 446	92 867	3,82%
(dont abonnements)	27 424	28 033	2,22%
(dont Part Variable)	62 022	64 834	4,53%
Redevance modernisation des réseaux	5 949	5 826	-2,07%
TOTAL RECETTES FACTURATION DELEGATAIRE (B)	95 395	98 693	3,46%
Recettes liées aux travaux	1 365	4 037	195,75%
Produits accessoires	622	1 048	68,49%
TOTAL AUTRES RECETTES DELEGATAIRE	1 987	5 085	155,91%
TOTAL RECETTES COLLECTIVITE :	97 382	103 778	6,57%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 122 914 € (120 008 au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **81,87%** des 375 abonnés potentiels (80% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies. Elles s'appuient sur **la connaissance du patrimoine**, à partir du **plan des réseaux (partie A)**, de son **inventaire (partie B)** et **sur l'état de connaissance des ouvrages (partie C)**.

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A :	Max15		15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15
TOTAL PARTIE B :	Max30		30
TOTAL PARTIES A + B :	Max 45		45
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	32%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	O : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL PARTIE C :	Max 75		50
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A + B + C)	120	-	95

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessus est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages d'assainissement (article D 2224-5-1 du CGCT).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution
95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2020 (95 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration BUDOS I	10,1	100	100
station d'épuration BUDOS II	14,6	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de **100** (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration BUDOS I	10,1	100	100
station d'épuration BUDOS II	14,6	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de **100** (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

en kg DBO5/j	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées	Conformité en 2019 0 ou 100	Conformité en 2020 0 ou 100
station d'épuration BUDOS I	10,1	100	0
station d'épuration BUDOS II	14,6	100	100

La station de Budos I n'est pas déclarée conforme en performance épuratoire au niveau national et local.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 59,1 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Cet indicateur n'a pas été mis en œuvre cette année

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		619 069	587 890
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	31 179	32 642
	en intérêts	31 249	29 786

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 73 214 € (73 214€ en 2019).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Sans objet

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Sans objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.

375,77 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0161** €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	634	645
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	5,22	5,27
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	80%	81,27
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	59,1%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (indicateur non mis en œuvre)	-	-
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0161

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : BUDOS Code national : 0533076V001

Commune d'implantation : Budos	Mise en service : septembre 2006
Capacité constructeur : 325 EH (20 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 49 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Récépissé / Arrêté : 23/11/2004 (caduc le 23/11/2019)
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de BUDOS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : Stockage sur filtres
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Une partie de Budos	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 126/ 262 EH (estimation)
Nom du milieu récepteur : Infiltration	Technicien référent : Philippe LAMARTINY

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt			Pluviométrie mm
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
			kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%		kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	
15/01	32	65,3	16,2	21	96,3	34,6	230	81,2	12,8	74	83,7	65,6	3,55	75,5	40,1	3,55	75,5	40,1	0,406	10,9	24,4	0
08/06	33,2	67,8	14,8	7	98,7	31,1	79	93,1	8,30	6	98,0	42,6	3,92	21	85,5	3,92	59,9	58,7	0,435	10,1	37,3	0
11/08	24,7	50,4	10,8	6	98,5	22,4	56	93,1	9,14	3	99,1	46,9	3,11	5,10	95,5	3,11	45,7	59,5	0,309	5,70	49,0	0
05/11	28,5	58,2	12,1	2	99,6	27,9	33	97,1	9,97	3	99,3	51,2	3,22	1	99,3	3,22	73,5	45,0	0,308	8,50	33,4	0
Moyenne	29,6	60,4	13,5	9	98,2	29,0	99,5	90,5	10,1	21,5	94,0	51,6	3,45	25,6	79,3	3,45	63,6	50,9	0,364	8,80	35,4	
Minimum	24,7	50,4	10,8	2	96,3	22,4	33	81,2	8,30	3	83,7	42,6	3,11	1	40,1	3,11	45,7	40,1	0,308	5,70	24,4	
Maximum	33,2	67,8	16,2	21	99,6	34,6	230	97,1	12,8	74	99,3	65,6	3,92	75,5	99,3	3,92	75,5	59,5	0,435	10,9	49,0	
Normes				30	95		125	84		40	90			40	60							

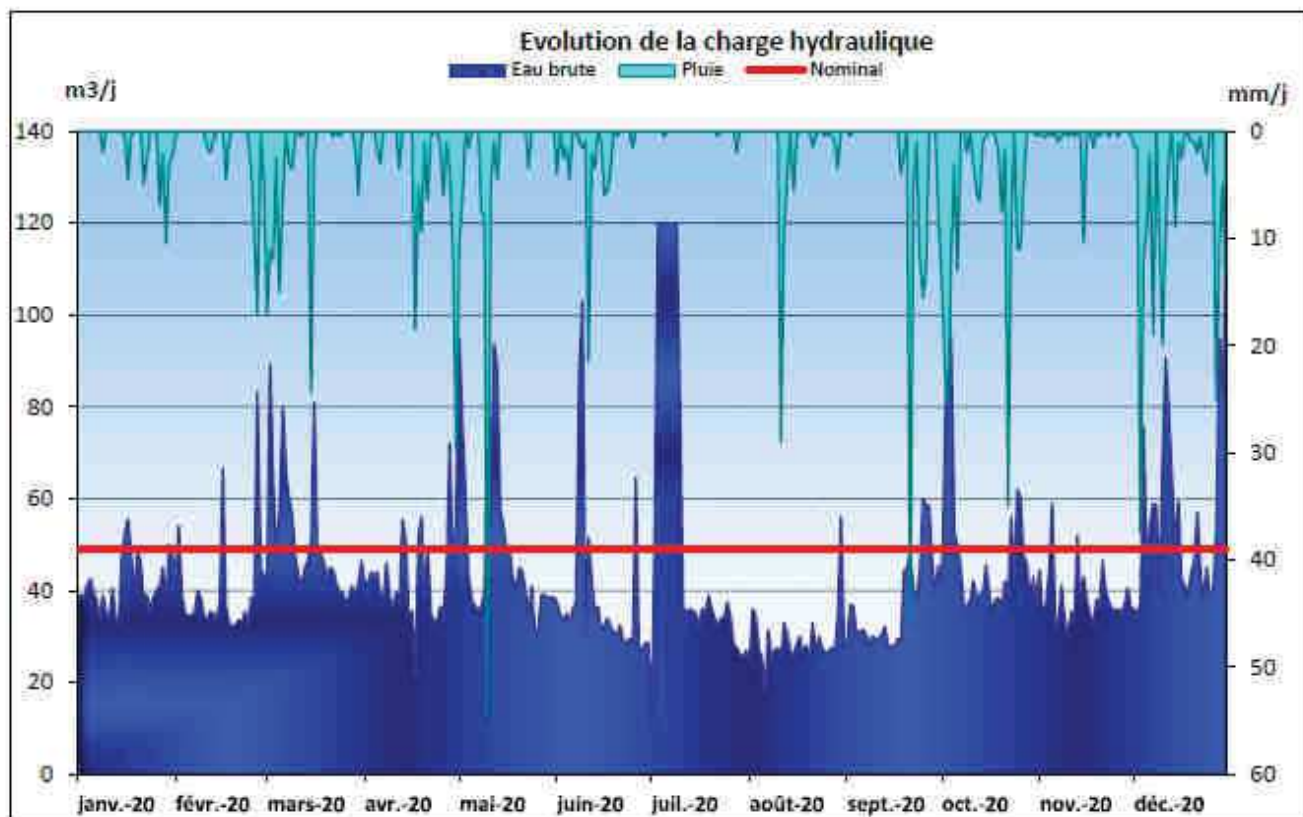
Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
09/06	4	98	4	37	57,2	9,50

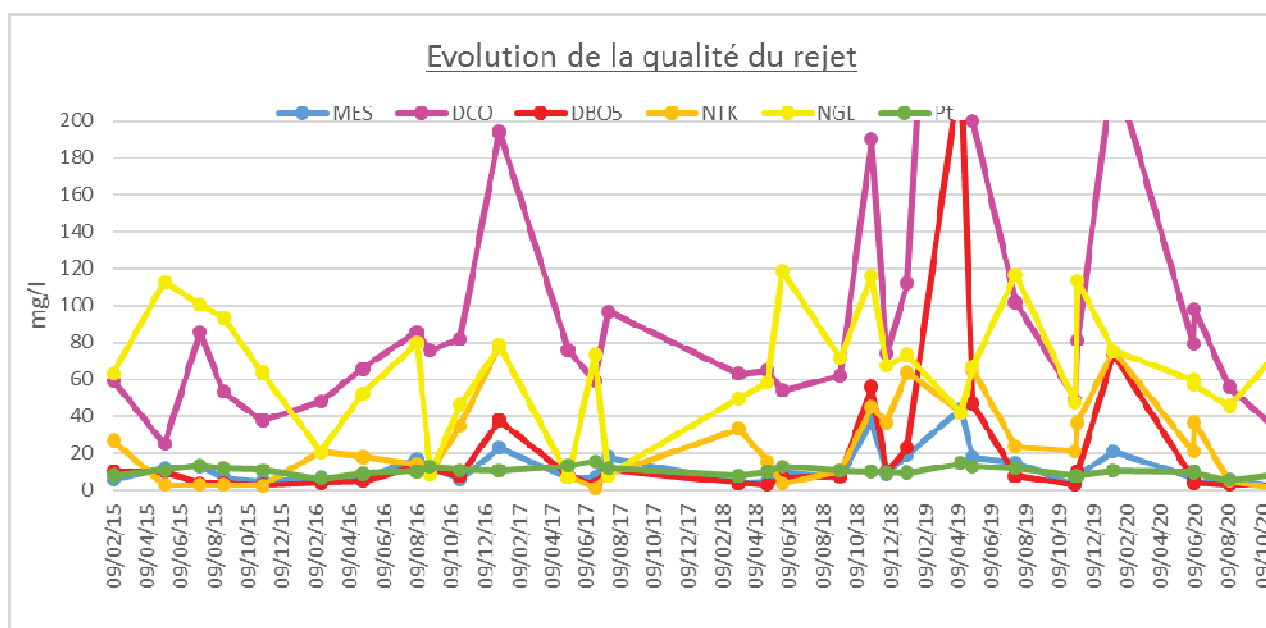
Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Energie kWh/an	Charge moyenne entrante (Kg de DBO ₅ /J)
2016	11 128	4 205	11
2017	9 291	3 703	7,4
2018	11 405	4 533	7,7
2019	14 669	5 991	12,8*
2020	16 028	6 474	10,1

* Valeur du 15/04 exclue



Graphique issu du cahier de vie 2020 rédigé par Suez



Commentaires :

Système de collecte :

- 126 abonnés sont estimés être raccordés à la station d'épuration Budos1 représentant 262Equivalents Habitants, soit un taux de charge de 81 % ; cette valeur reste toutefois à confirmer en confirmant la répartition exacte des raccordements au réseau pour chacune des deux stations de la collectivité (actuellement, un chiffre global est fourni par l'exploitant).
- 5 postes de relèvement sont raccordés initialement à la station d'épuration de Budos 1. Afin de soulager hydrauliquement la station Budos II, il a été décidé début juillet 2018 de transférer grâce à un vannage le réseauraccordé sur les PR Petit Lavoir et Lavoir vers la station de Budos I. Cette portion de réseau représente 54 abonnés soit environ 14 m³/j.

Les charges hydraulique et polluante reçues par la station de Budos 1 sont donc un peu plus importantes depuis cette date.

- Selon les informations de l'exploitant, la charge hydraulique moyenne en 2020 est de 44 m³/j, soit 89 % de la capacité nominale de la station d'épuration.
L'exploitant estime les volumes entrants à partir du temps de marche des pompes de relevage des eaux brutes (PR entrée station).

L'exploitant précise que, du 03 au 09/07/20, suite à un problème de bouchage des pompes en entrée station, les volumes journaliers estimés étaient erronés, surestimés. (120 m³/j).

La corrélation de la pluviométrie avec les volumes entrants indique que le réseau est très sensible aux intrusions d'eaux claires parasites, notamment d'origine météorique, avec des surcharges hydrauliques mesurés lors des périodes pluvieuses soutenues (mars, mai, octobre et décembre).

- Un diagnostic du réseau serait à réaliser pour identifier les principales zones d'intrants et proposer des travaux correctifs.

Station d'épuration :

Aspect général :

- Les abords de la station sont correctement entretenus.
- La télégestion a été changée courant 2018.

Prétraitements :

- Ils sont constitués par un simple dégrilleur manuel, correctement entretenu. Cet ouvrage est alimenté par un poste de relevage des eaux brutes (2 pompes) dont l'état est globalement correct ; un décalage sur le temps de fonctionnement de chaque pompe continue d'être observé (conditions d'alternance à contrôler).
- L'estimation annuelle des refus de dégrillage est à faire par l'exploitant (pas de données fournies pour 2020) ; par contre, 11 m³ de graisses évacuées sont mentionnés (origine ?).

Traitement :

- Il est constitué par deux étages de Filtres Plantés de Roseaux à alimentation verticale (3 casiers chacun) ; l'alimentation de chaque étage est réalisée par un système de chasse à clapet.
- Les deux systèmes de bâchées ont été fonctionnelles en 2020 (pas de dysfonctionnements observés lors des 2 visites Satese et pas de signalements de la part de l'exploitant).

Il convient de continuer le suivi et l'entretien régulier des bâchées pour assurer des conditions fiables d'alimentation des filtres plantés de roseaux.

Il est demandé à l'exploitant de noter sur le cahier d'exploitation les relevés des compteurs de bâchées et de préciser si des "Remises A Zéro" ont été réalisées : cela permettra d'estimer le fonctionnement hydraulique de la station. Le compteur de la bâchée n°2 est à remplacer (déjà signalé en 2019).

- La formation de la couche de boues sur le premier étage est correcte.
- La présence de plantes adventices dans certains casiers reste une problématique importante, essentiellement de liserons, dans quelques filtres du premier étage et surtout du second étage.
Comme l'ennoyage paraît impossible à réaliser, un paillage des casiers a été envisagé avec l'exploitant pour empêcher le développement des liserons (à étudier au moment d'un prochain faucardage).

Dans l'attente, il est recommandé d'entretenir au mieux les filtres (arrachage manuel régulier des plantes adventices).

- Les aires d'infiltration fonctionnent correctement ; toutefois, leur entretien est à améliorer (tonte, dégagement des tuyaux d'alimentation, remplacement d'éléments PVC déboîtés ou cassés).

Qualité du rejet / Charges entrantes:

- A part pour le bilan de janvier où l'ensemble des résultats est médiocre (MES, paramètres organiques et azotés), la qualité du rejet pour les trois autres bilans et l'analyse ponctuelle est correcte.
- Une amélioration du traitement est observée au fil des mois, notamment sur la nitrification.
- Les conditions de charge hydraulique doivent influencer en partie la qualité de l'épuration.
- Les ratios DCO/DBO5 sont satisfaisants, caractéristiques d'eaux brutes domestiques.
- La charge moyenne organique 2020 représente 52 % de la capacité nominale de la station.
- Un suivi de piézomètres est également effectué par l'exploitant, conformément à l'arrêté préfectoral. Sur les 3 piézomètres présents, 2 ont été à sec lors des 4 campagnes de mesure ; cela est récurrent depuis plusieurs années : ce suivi et la situation des points est peut-être à remettre en question.

Résultats Piézomètre 1 :

Date	Coli totaux	E Coli	Entéro	Sulfite	Cond	Turbidité	DBO5	DCO	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	Pt	pH
15/01/2020	30	15	15		542		3	16	0,5	0,01	0,003	21,5	1,57	6,6
08/06/2020	230	15	15		650		3	25	9,1	8,48	0,024	13,7	1,76	6,5
11/08/2020	30	15	15		1147				8,9				3,7	6,5
05/11/2020	30	15	15		990		3	18	0,9				4,15	6,4

Tableau issu du cahier de vie 2020 Suez

- L'arrêté préfectoral est caduc depuis novembre 2019 ; la procédure de renouvellement est en cours.

Autosurveillance:

- Les bilans de pollution sont effectués par un sous-traitant de l'exploitant.
- Les eaux brutes sont prélevées avec un appareil portable dans la bache d'alimentation du premier étage, représentativement au volume évacué à chaque bache.
- Un chenal de mesure avec déversoir triangulaire en sortie de second étage permet de mesurer le débit sortant.
- Les eaux traitées sont prélevées grâce à un préleveur portable dans le poste de relevage alimentant la lagune d'infiltration, proportionnellement au débit sortant, mesuré.
- L'exploitant a rédigé un cahier de vie.
- Il est demandé aux agents d'exploitation de réaliser régulièrement des tests de terrain sur le rejet et de noter les résultats sur le cahier d'exploitation présent sur la station.

Filière boues : Sans objet

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2020
------------------	--------	---------	------------------	------

* : Légende : Très bon Bon Moyen Médiocre

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : BUDOS 2 Code national : 0533076V002

Commune d'implantation : Budos	Mise en service : octobre 2010
Capacité constructeur : 400 EH (24 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 60 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Récépissé / Arrêté : 12/12/2019
Maître d'ouvrage : S.I.A.E.P.A. de BUDOS	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Filtres plantés de roseaux	Filières boues : Néant
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Une partie de Budos	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 169/ 351 EH
Nom du milieu récepteur : ruisseau de noy	Technicien référent : Philippe LAMARTINY

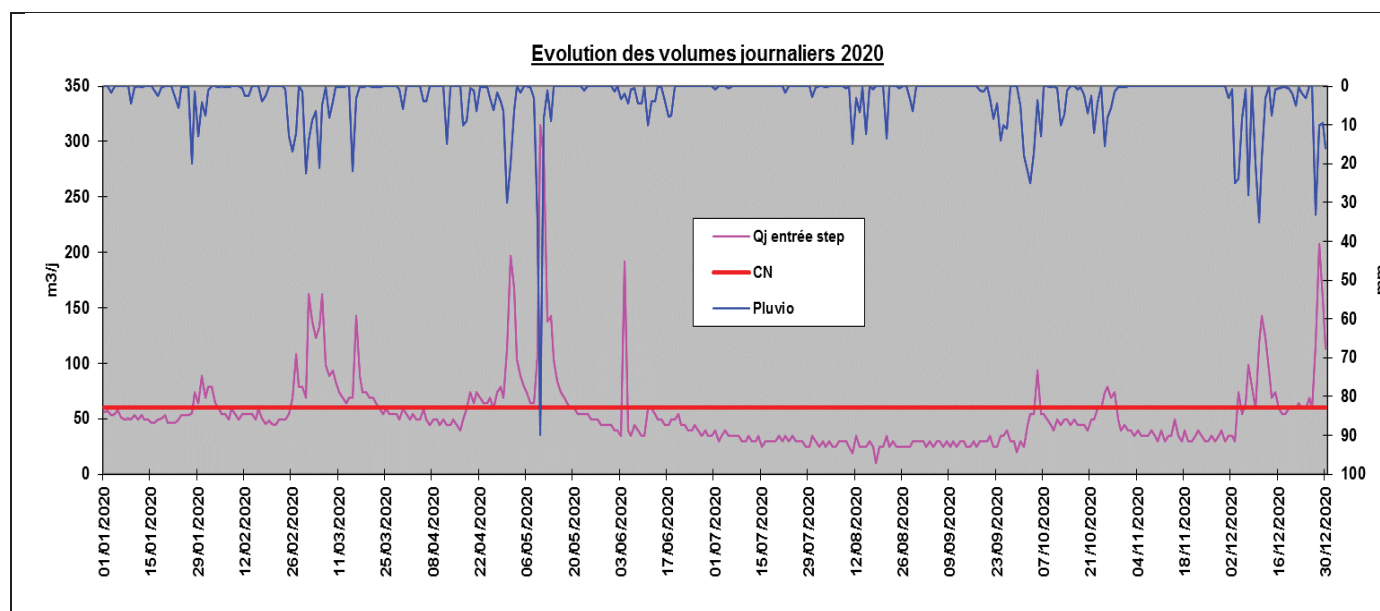
Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

Date	Débit	Charge hydraulique	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique	NNH4+	NK			NGL			Pt			Pluviométrie
			E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt		S	E	S	Rdt	E	S	Rdt	E	S	Rdt	
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	mg/l	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	mm
11/08	18,3	30,5	9,19	2	99,5	30,7	36	97,5	14,6	3	99,6	61	0,06	2,49	1,70	98,6	2,49	44,4		0,264	10,9	13,1	15
Normes				20	50		200	60		25	60		15										

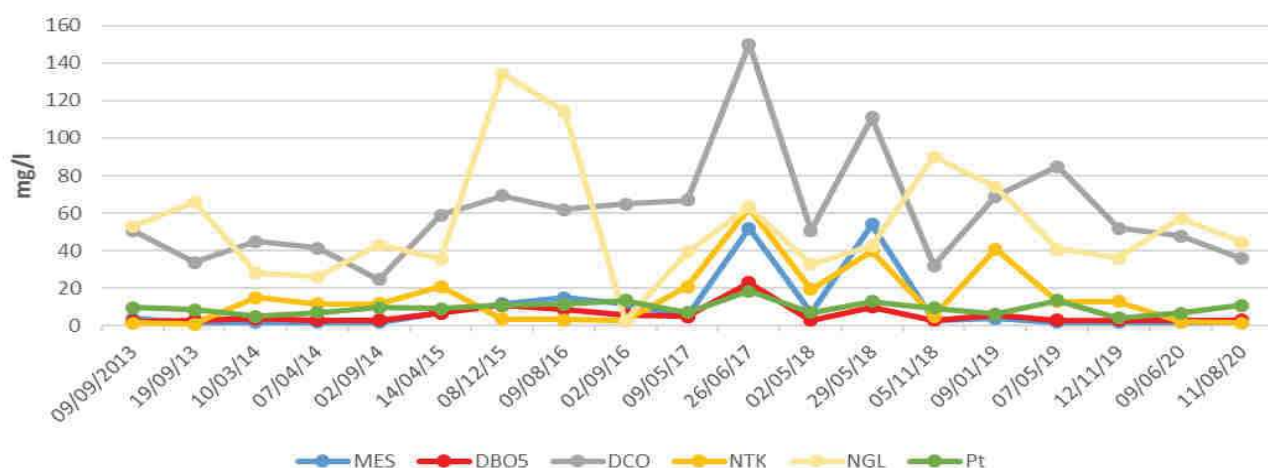
Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NNH4+ (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
09/06	<2	48	<3	2,3	0,39	57,3	7
Normes	20	200	25		15		

Paramètres de fonctionnement :



Evolution de la qualité du rejet



	Qj moyen	% hydrau	Pluie mens. (mm)
janvier	54	90	65,8
février	58	96	58
mars	83	138	123,9
avril	58	97	102,8
mai	93	155	175,6
juin	48	80	59,7
juillet	31	52	5,9
août	26	44	63,6
septembre	28	47	59
octobre	52	87	177,7
novembre	35	58	0
décembre	85	141	275,7
ANNUEL	54	90	1167,7

Année	Volume traité m3/an	Energie kWh/an	Charge moyenne entrante (kg de DBO5/J)
2016	6 972	1 281	3,9
2017	14 845	1 340	10,6
2018	25 624	1 558	13,3
2019	16 086	1 705	7,9
2020	19 913	2 003	14,6

Commentaires :

Système de collecte :

- 169 abonnés sont estimés être raccordés à la station d'épuration Budos2, représentant 351ÉquivalentsHabitants, soit 88 % de la capacité nominale de la station. Cette estimation est à confirmer car actuellement seul un nombre global de raccordements sur la commune de Budos, pour les deux stations, est transmis par l'exploitant
- 7 postes de relèvement sont raccordés à la station d'épuration de Budos 2. Les postes du *Lavoir Budos* et du *Petit Lavoir*, alimentant la station de Budos 2 jusqu'à juillet 2018, sont désormais connectés au réseau de la station d'épuration de Budos. Cette portion de réseau représentant 54 abonnés soit environ 14 m3/j, la station de Budos 1 était tout à fait en capacité d'accueillir et traiter ces effluents.
- D'après les volumes journaliers entrant à la station en 2020, estimés à partir du nombre de bâchées alimentant le premier étage de traitement :
 - Volume journalier moyen annuel = 54 m3/j soit 90 % de la capacité nominale de la station
 - Volume moyen mensuel maximum = 93 m3/j soit 155 % de la capacité nominale de la station (en mai)
 - Centile95 (volume journalier) = 118 m3/j
 - Nombre de dépassements de la capacité nominale = 85 (essentiellement de mars à mai puis en décembre)

- La corrélation des volumes journaliers avec la pluviométrie montre la sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux claires parasites, notamment d'origine météorique : des surcharges hydrauliques sont alors mesurées lors de périodes pluvieuses soutenues et régulières ; la station peut être alors à saturation. La recherche et la réduction de ces sources d'intrants sont à poursuivre et un diagnostic périodique du réseau est à réglementairement à réaliser.

Station d'épuration :

Aspect général :

- Les abords sont correctement entretenus.
- L'entretien des filtres est satisfaisant.

Prétraitements :

- Le dégrilleur est fonctionnel (pas de signalements de dysfonctionnements récurrents comme en 2019).
- Les refus de dégrillage sont évacués via le service d'ordures ménagères (0,24 m3 annuels annoncés par l'exploitant).

Traitement :

- Le dispositif d'alimentation du 1° étage de filtration par chasse à clapet est fonctionnel ; l'ouvrage est correctement entretenu. Le compteur de bâchées est opérationnel.
- Pour le 1° étage de Filtres Plantés de Roseaux, ces derniers sont très bien développés dans les 3 casiers ; la couche de boues en surface continue à se former normalement ; le développement des mauvaises herbes reste limité (des plantes adventices sont plus visibles au moment de la phase de repos végétatif des roseaux). Les conditions d'alimentation, de répartition, et d'infiltration sont globalement satisfaisantes.
- Le poste d'alimentation du second étage de FPR est fonctionnel ; l'alternance de marche entre les deux pompes est correcte.
- Pour le second étage de traitement, les roseaux sont également bien développés et le fonctionnement des filtres a été satisfaisant ; les problématiques de mises en charge rencontrées en 2018 ne se sont pas reproduites.
- Un faucardage des roseaux est normalement réalisé annuellement.
- Pour le fossé végétalisé, son entretien régulier (au minimum annuel, au mieux semestriel) est à maintenir pour assurer des conditions correctes d'écoulement et empêcher une mise en charge du chenal de mesure en amont.

Qualité du rejet / Charges entrantes :

- La qualité du rejet est globalement satisfaisante pour les 2 mesures annuelles disponibles (1 bilan de pollution, 2 analyses de rejet sur échantillon ponctuel) : la station assure une épuration efficace pour les différents paramètres.
- Un nouvel arrêté a été signé le 16/12/2019, modifiant les normes de rejet (suppression des normes sur les nitrites, nitrates et phosphore total, norme en ammonium modifiée à 15 mg(N)/l), cohérentes dorénavant avec le traitement en place : ces normes sont respectées en 2020.
- Pour le bilan d'autosurveillance, réalisé en août 2020, les charges hydraulique et organique mesurées respectaient les valeurs nominales de la station. Les valeurs selon les années restent assez fluctuantes, parfois non-représentatives, mais sont toujours inférieures à l'estimation faite à partir du nombre de raccordements au réseau. Pour 2020, le ratio DCO/DBO5 est satisfaisant pour des eaux brutes domestiques (2,1). A noter que l'effluent était très concentré par rapport aux mesures des années passées.

Suivi du milieu récepteur :

- Un suivi du cours d'eau a été réalisé en mai puis en août (analyses physico-chimiques en amont et en aval du rejet de la station).

		Campagne du 18/05/20		Campagne du 11/08/20	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	Aval rejet
pH		7,4	7,3	7,3	6,8
Temp	°C	13,9	14,1	20,2	21,3
O2	mg/lO ₂	9,8	9,5	8,2	6,9
Sat O ₂	%	94	92	90	77
COD	mg/l	21,1	20,5	12,2	11,7
DCO	mg/l	64	63	34	40
DBO5	mg/l	1,7	1,7	0,8	1,3
MES	mg/l	13	17	19	43
NH4	mg/l	0,05	0,05	0,05	0,05
NO3	mg/l	3,21	3,02	2,99	31,4
NO2	mg/l	0,02	0,02	0,02	0,0201
NK	mg/l	1,43	2,49	0,729	2,05
PO4	mg(PO4)/L	0,177	0,83	0,145	12,8
Pt	mg/l	0,1	0,337	0,074	8,68
Chlorures	mg(Cl)/L				
SO4--	mg(SO4)/L				
Conductivité	mg/l	218	243	320	878

- Le rejet de la station d'épuration de Budos 2 impacte le cours d'eau Le Noy, essentiellement sur les paramètres phosphorés lors des deux campagnes de mesure (il est rappelé que les stations par Filtres Plantés de Roseaux ne traitent pas le phosphore) ; en août, un impact sur les MES est visible.

Autosurveillance :

- Les bilans d'autosurveillance sont réalisés par un sous-traitant de l'exploitant.
- Les eaux brutes sont prélevées avec un appareil portable dans la bache d'alimentation du premier étage, représentativement au volume évacué à chaque bache
- Un chenal de mesure avec déversoir triangulaire en sortie de second étage permet de mesurer le débit rejeté. Le dénoyage du déversoir doit être absolument assuré pour une bonne représentativité de la mesure (pour cela, il faut avoir de bonnes conditions d'écoulement des eaux dans le fossé végétalisé en aval).
- Les eaux traitées sont prélevées grâce à un appareil portable dans le chenal de mesure, proportionnellement au débit sortant mesuré.
- L'exploitant a rédigé un cahier de vie.
- Il est demandé aux agents d'exploitation de réaliser régulièrement des tests de terrain sur le rejet et de noter les résultats sur le cahier d'exploitation présent sur la station.

Filière boues :

- Sans objet

Fonctionnement :	Réseau	Station	Autosurveillance	2020
------------------	--------	---------	------------------	------

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

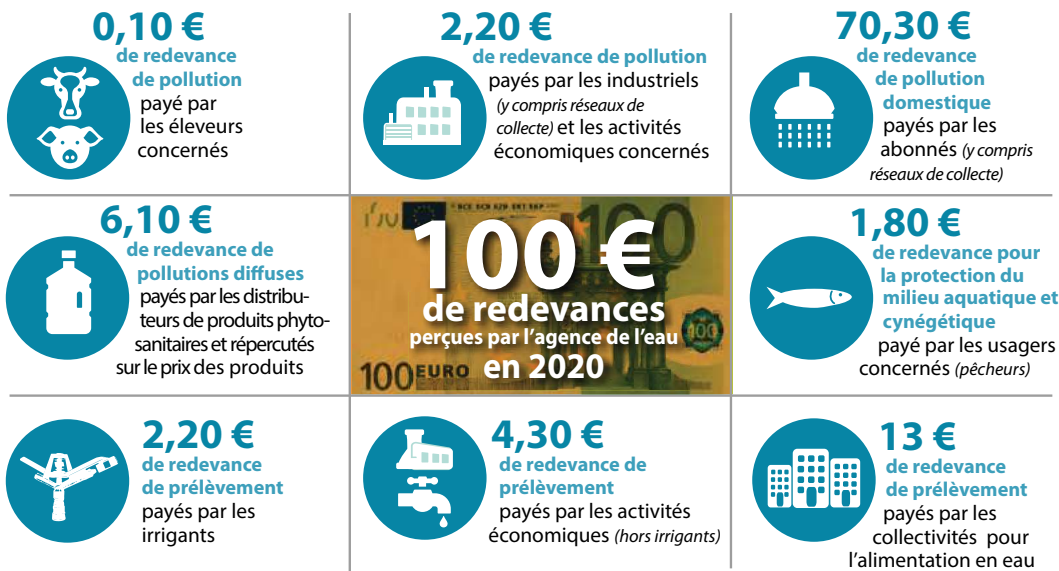
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



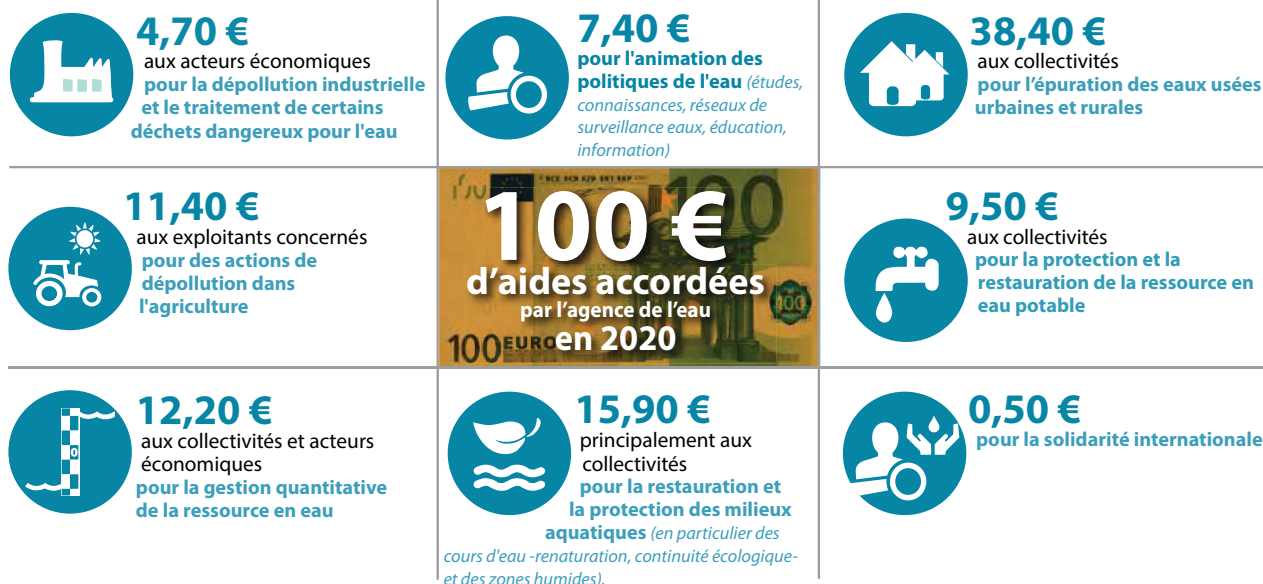
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165 entreprises** de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1^{ER} MARS

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

